

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MARS 2023

N° 287

Presqu'île de charme

LE Printemps
EST BIENTÔT LÀ !



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60
www.ville-saintmandrier.fr
f Le Mandréen - Saint-Mandrier-sur-Mer





| ÉDITO

A l'heure où une partie des populations turque et syrienne s'est réveillée sous les décombres d'un séisme faisant près de 45 000 morts, je me suis senti solidaire, ayant vécu le tremblement de terre d'El Asnam en Algérie en 1980.

Avec l'adjointe aux Affaires sociales, nous avons contacté des associations locales d'origine turque pour essayer d'organiser une collecte de matériels et nous avons dû y renoncer, faute de moyens logistiques pour l'acheminement des dons.

Aussi, les Maires de la Métropole ont-ils demandé au Président de voter, aux noms des 12 communes, un soutien financier de 30 000 € qui sera géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

A la même période, les Français ont pu assister à des images montrant un comportement indigne de la part de certains parlementaires qui débattent des retraites. Quel que soit le sujet de discussion, il me paraît important de rappeler à ces élus que l'Assemblée Nationale ne doit pas être le théâtre d'une foire d'empoigne mais plutôt celui d'un débat d'idées défendant l'intérêt général et celui de l'ensemble des Français.

Le Maire,
Gilles VINCENT

MÉTROPOLE
Toulon
PROVENCE
Méditerranée



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

BONJOUR LES BÉBÉS

Thiméo DUFLOT 03/02/2023
Lino ESCOMEL 19/02/2023

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Jacqueline MARQUAND née REITHLER
24/01/2023 78 ans

Jacqueline CROIZEAU née COURBINEAU
28/01/2023 80 ans

Simone JEGOU née GILABER
28/01/2023 89 ans

Nelly REALE née BOURET 30/01/2023 78 ans

Patrick ROGER 07/02/2023 65 ans

Jean DELOUES 21/02/2023 89 ans

| NOS JOIES, NOS PEINES..|

PERMANENCE des élus

Les élus de la majorité municipale tiennent une permanence à la mairie annexe du Pin Rolland (locaux de l'Agence Postale Communale), **chaque deuxième samedi du mois**, de 10h à 12h.

Venez les y rencontrer, ils seront heureux de vous accueillir pour échanger, vous informer et répondre à toutes vos questions.

**PROCHAINE PERMANENCE,
SAMEDI 11 MARS 2023.**

Vous êtes artisan-créateur, professionnel ou non, faites-vous connaître auprès du service Vie de la Cité (vielite@ville-saintmandrier.fr) en précisant vos nom, prénom, nom de société le cas échéant, le type de fabrication ou création ainsi qu'un numéro de téléphone et votre adresse mail.



PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h 00 à 8 h 00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17. L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : sobitz@ville-saintmandrier.fr

LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur : www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.

Crédits photos : Vie de la Cité, Associations, Patrick Leconte

Photo de couverture :

Impression : Caractère - Imprimeurs SIRA
83110 SANARY-S/MER

PROPRIÉTAIRES : Nouvelle obligation déclarative en 2023

Depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec Service-Public.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020. D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaires indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer, pour chacun de vos biens, une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

À noter : En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».
- Textes de loi et références
- LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336?xtor=EPR-100>



La POLICE MUNICIPALE

La police municipale de Saint-Mandrier a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle effectue des missions très variées sur l'ensemble du territoire, en patrouille véhiculée, pédestre ou VTT.

COMPOSITION :

- 11 agents de Police municipale,
- 1 Brigade de jour constituée de 8 agents,
- 1 Brigade de nuit de 3 agents avec la mise en place d'une Brigade Canine.

LOCALISATION :

- Un poste principal situé Place des Résistants (Village, à côté de la Mairie) où est assurée une permanence des plaintes de la Police Nationale tous les mardis, de 14h30 à 17h ;
- Un poste annexe dans les locaux de l'agence postale communale (Pin-Rolland - Boulevard Saint-Asile) où est assurée une permanence tous les lundis et vendredis, de 11h à 12h.

HORAIRES :

Le service est opérationnel 363 jours/365 excepté les 25 décembre et 1^{er} Janvier, et joignable au 06.19.45.22.12 ;

BRIGADE DE JOUR	Horaires d'été (Juillet/Août)	Horaires hors saison
En semaine	8h à 20h	8h à 18h
Samedi	7h30 à 17h30	
Dimanche	8h à 18h	
BRIGADE DE NUIT	Toute l'année	
Semaine et week-end	Des nuits aléatoires aux horaires variables selon les saisons	

L'ASTREINTE MUNICIPALE est joignable au 06.75.56.02.17. Elle prend le relai de la Police Municipale (en dehors des horaires du service de Police Municipale) pour toutes les problématiques de la vie quotidienne. Vous pouvez également joindre le commissariat (Appel 17) pour toutes les urgences relevant de la sécurité et de la tranquillité publique.

DISPOSITIFS OPERATIONNELS :

- La commune est équipée d'un **centre de vidéo-protection** moderne doté de 43 caméras dont des lecteurs de plaque d'immatriculation qui ont permis de résoudre rapidement et efficacement des actes de délinquance.
- Un **dispositif Voisins-Vigilants et solidaires**. L'inscription est gratuite et sécurisée sur le site www.voisinsvigilants.org. Ce dispositif, gratuit, est mis à la disposition des Mandréens pour leur confort et leur sécurité. En tant que Voisin Vigilant, votre rôle principal est d'alerter les forces de police en cas de constatation d'une situation inhabituelle dans votre quartier.
- La mise en place d'un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation** (CLSPDR) qui est une instance de concertation entre institutions et organismes privés et publics concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité.

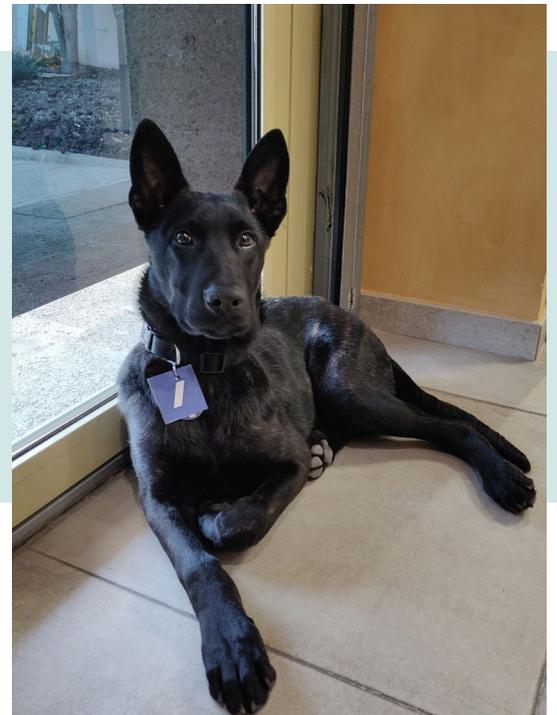
Mallory HALLIN
Chef de la Police municipale

La nouvelle recrue est un chien mâle de type Berger Hollandais né le 28/07/2022 dénommé AITO.

Aito sera toujours accompagné de son maître-chien qui a commencé sa carrière en intégrant un Centre de Secours dès l'âge de 14 ans, a ensuite travaillé dans le domaine de la Sécurité Incendie sur PARIS, puis a intégré l'institution de la Gendarmerie en 2015. Elle est rentrée en tant que Gendarme Adjoint Volontaire puis Sous-Officier jusqu'en juillet 2022.

Cette fonctionnaire a rejoint le 1^{er} septembre 2022 les effectifs de la Police Municipale de Saint-Mandrier afin de développer ses nouveaux projets, qu'elle mettra en œuvre au sein de la Commune.

La patrouille canine sera opérationnelle de jour comme de nuit, après le suivi des formations d'Aito et de son maître.



Point sur les TRAVAUX

CIMETIÈRE

La loi dite "LABBÉ" du 6 février 2014 qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national, interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et des voiries depuis le 1^{er} janvier 2017.

Jusqu'ici, une dérogation était accordée aux communes pour l'entretien des cimetières, mais celle-ci a pris fin le 1^{er} juillet 2022.

Nous ne pouvons donc plus utiliser de produits désherbants pour l'entretien des allées gravillonnées, ce qui nous a amené à chercher d'autres solutions.

Si on ne peut plus désherber pourquoi ne pas enherber, puis tondre ?

Certains d'entre vous ont sûrement vu, au fond de l'allée B du cimetière ancien, "carré nouveau", une zone de travaux. Cette parcelle de 50 m² va servir de test pendant une période d'un an afin de surveiller le comportement de ce système de végétalisation à travers les quatre saisons. Un suivi sera réalisé par l'entreprise Sotextho tous les trois mois pour observer l'évolution.

Faute de pluie, un arrosage de la zone a été organisé afin de lancer le processus de germination.

A suivre.



SÉCURISATION DES ENTRÉES DES ÉCOLES maternelle, primaire et collège du Village.

Les travaux de démolition des anciens vestiaires et sanitaires du camping, pour ceux qui l'ont connu, à l'entrée de l'ancien stade de football, vont débuter. Ce chantier, proche des écoles, nous amène à modifier les habitudes des parents, pour la dépose des enfants.

Durant la phase construction, l'emprise du chantier sera plus importante et un nouveau plan de circulation adapté sera mis en place et vous sera communiqué.



Christian **TOULOUSE**
Adjoint au Maire chargé des Travaux

OCCUPATION TEMPORAIRE du domaine public

La Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer lance un avis d'appel à concurrence pour l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site de la Coudoulière, pour l'installation d'un restaurant pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2023.

En vertu des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Mairie organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Les documents pour candidater sont téléchargeables sur le site de la Commune : <https://www.ville-saintmandrier.fr/appel-a-candidature-pour-l-attribution-d-un-emplacement-a-vocation-de-restauration/>

Ça se passera en MARS...

Jusqu'au 12 mars

EXPOSITION de Lorenzo CIUFICI Galerie Rancilio - Ouvert à tous.

Dimanche 5 mars

VIDE-GRENIERS du Village, organisé par les Pescadous du Creux Saint Georges, de 7h à 17h, place des Résistants.

Lundi 6 mars

ATELIER D'ÉCRITURE

Bibliothèque Municipale de 14h30 à 16h30.
Renseignements au 06 72 29 80 56.

Samedi 11 mars

THÉÂTRE : LES COPROPRIÉTAIRES

Théâtre Marc Baron à 20h30.
Réservation au 06 12 59 47 43.

Sam. et Dim. 11 et 12 mars

JOURNÉES DE LA FEMME - Salon du bien-être au féminin De 10h à 18h, Square Marc Baron. Entrée libre.

Lundi 13 mars

RENCONTRES LITTÉRAIRES

Bibliothèque Municipale de 14h30 à 16h30.
Renseignements au 06 75 79 11 99.

Vendredi 17 mars

DON DU SANG

Salle des Fêtes, de 15h00 à 19h30.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION NIAL_L à 18h30, Galerie

Rancilio.

Samedi 18 mars

SAINT PATRICK

Organisée par les Fêtes Mandréanes à 19h, salle des Fêtes.
Entrée 10 €
Infos et réservations au 06 03 31 09 54.

Dimanche 19 mars

VIDE GRENIERS

Parking Saint Asile, de 7h à 17h.

Pour les exposants, inscriptions le mercredi de 10h à 12h, salle Myrte après de la Festive de la Presqu'île.

CONCERT "AIRS D'OPÉRAS, CHANTS DE TOUJOURS" par la Chorale Alleluia, à 16h, théâtre Marc Baron.

Lundi 20 mars

ATELIER D'ÉCRITURE

Bibliothèque Municipale de 14h30 à 16h30.
Renseignements au 06 72 29 80 56.

Dimanche 26 mars

VIDE DRESSING DE PRINTEMPS

Organisé par la Festive de la Presqu'île, de 8h à 17h, Salles Myrte et Arbusées.

PORTES OUVERTES À LA RESSOURCERIE

De 9h30 à 16h, devant La Chapelle du Pin Rolland.

SOIRÉE DE L'HUMOUR AVEC 2 HUMORISTES DE TALENT, FERGUS ET BASCLO proposée par la Fédération Cavalas, animée par Guyyy. À 16h, Théâtre Marc Baron.

Tarifs : 15€ (8€ - de 12 ans). Réservations : 06 11 54 86 84.

Jeudi 30 mars

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Action organisée avec les scolaires, l'ONF et le CCF.



Exposition L'ŒIL EN SEYNE « Mer & mystère »

Pour cette nouvelle édition du Festival l'Œil en Seyne, c'est le photographe, biologiste et plongeur Laurent Ballesta qui expose ses clichés, mettant en lumière les océans.

Du 25 février au 21 mai 2023 à la Villa Tamaris centre d'art.



CCFF

Le Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) de Saint-Mandrier recherche des bénévoles pour l'été 2023.



Vous avez du temps libre entre mi-juin et fin-septembre ?

Vous voulez participer à la protection de nos massifs forestiers ?

Vous voulez intégrer une équipe dynamique ?

Alors, vous êtes certainement la personne que nous recherchons !

Pour tous renseignements :
ccff83430@gmail.com



EXPO LORENZO CIUFICI

Lines de vie



GALERIE RANCILIO
DU 24 FÉVRIER
AU 12 MARS 2023

VERNISSAGE, VENDREDI 24 FÉVRIER À 18h30
2 av. Marc Baron - Saint-Mandrier-sur-Mer

ENTRÉE LIBRE, tous les jours
10h - 12h / 16h - 18h

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

BIBLIOTHÈQUE Municipale

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

l'Atelier d'écriture

PROCHAINES DATES :

- Lundi 23 janvier 2023
- Lundis 6 et 27 février 2023
- Lundis 6 et 20 mars 2023
- Lundi 3 avril 2023

14h30 / 16h30

Renseignements : 06.72.29.80.56
Inscriptions au Service Vie de la Cité
Rue Anatole France

Tarif à l'année : 62 €
(réglable par chèque à l'ordre du Trésor Public)

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

11 et 12 Mars

JOURNÉES DE LA FEMME

Salle Marc Baron
9h30-18h00 Entrée Libre

1. Av. de la Corniche d'Or
83430 St Mandrier

Beauté, Mode
Sacs, Bijoux
Déco, Diététique
Sport, Santé
Gourmandises
Bien-Être...



VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RENCONTRES Littéraires

Lundi 13 mars 2023
de 14h30 à 16h30

Bibliothèque municipale
Les Jardins d'Hydra
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer

INSCRIPTIONS
suquethelene@gmail.com
tel. : 06 75 79 11 99

Le nombre de places étant limité, il est indispensable de s'inscrire !

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

PIERRES ANGULAIRES EXPO

GALERIE RANCILIO
DU 17 MARS
AU 2 AVRIL 2023

VERNISSAGE, VENDREDI 17 MARS À 18h30
2 av. Marc Baron - Saint-Mandrier-sur-Mer

ENTRÉE LIBRE
Mardi, Mercredi, Vendredi : 14h - 18h
Samedi, Dimanche : 11h - 18h

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

Les Fêtes Mandréennes

SAMEDI 18 MARS 2023
SALLE DES FÊTES 19H

10€ Entrée Buffet froid et DJ

Saint Patrick

Venez avec une touche de Vert

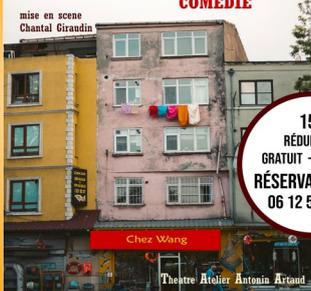
INFOS ET RÉSERVATIONS
06.03.31.09.54

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

THÉÂTRE

les copropriétaires

COMEDIE
mise en scène Chantal Girardin



Chez Wang
Théâtre Ateliers Antonin Artaud

15 € RÉDUIT 12 €
GRATUIT - DE 10 ANS
RÉSERVATIONS AU
06 12 59 47 43

SAMEDI 11 MARS 2023 À 20h30

THÉÂTRE MARC BARON
1 AVENUE DE LA CORNICHE D'OR

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

THÉÂTRE MARC BARON

LES COPROPRIÉTAIRES

une comédie tout public qui déclenche des fous-rires à répétition

Auteur : Gérard DARIER
Mise en scène : Chantal Girardin

Les copropriétaires d'un petit immeuble plus vrais que nature au cours d'une Assemblée Générale.

Des situations désopilantes, des répliques hilarantes, des dialogues « au rasoir » issus d'une plume trempée dans l'eau pétillante plutôt que dans l'acide sulfurique.

La vie quoi ! mais en beaucoup, beaucoup plus drôle.

La syndic n'est pas prête à oublier cette traditionnelle assemblée. La réunion s'enflamme, les règles du bon voisinage se pulvérisent, les rivalités entre voisins s'affûtent comme des flèches empoisonnées aux frontières de notre folie ordinaire.

LA FÉDÉRATION CAVALAS

ORGANISE

LE DIMANCHE 26 MARS 2023

LA 2ÈME SOIRÉE DE L'HUMOUR

ANIMATION GUYYY
START : 20H00

AU THÉÂTRE MARC BARON
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

RÉSERVATION AU :
06 11 54 86 84

TARIF : 15 €
ENFANT - 12 ANS : 8 €

FERGUS
BASCO

FÉDÉRATION CAVALAS

Le mot de l'OPPOSITION

Quand le mensonge est érigé en vérité...

Fort heureusement le Mandréen est plus lu que les pages Facebook mais il finit par connaître le même flot de calomnies, d'insultes, d'intimidation et de mensonges.

Mensonges et vérités travesties, voilà la spécialité du maire et son dernier éditorial dans le Mandréen de février 2023 en est une nouvelle fois la pénible illustration.

Qui a insulté qui ? Le chevalier blanc qu'il croit être se drapant dans les plis effilochés de l'indignation, oubliant qu'il a crûment qualifié la conseillère municipale qu'il accuse de « niaise ». Ce qui, au passage, à faire écrire à la journaliste de Var-Matin qui était assise à côté de celle-ci, que le maire avait pratiqué une « altercation verbale cavalière ». Puis, de se livrer dans la foulée à une diatribe sans lien avec le sujet, débattue à l'encontre de Jean-Ronan Le Pen. Il s'étonne ensuite que des propos critiques auraient pu être marmonnés par les conseillers municipaux de l'opposition (rien n'est audible sur l'enregistrement de la séance). Quant à sa plainte, elle est digne de la commedia dell'arte, le prétendu outragé a tout de même attendu un bon mois et la diffusion d'un petit mot de la Vague mandréenne sur son site web pour réagir et croire que "la meilleure défense c'est l'attaque".

Déposer plainte n'est pas vérité et l'arroseur peut se retrouver arrosé... Mais pour le maire, sa vieille devise reste toujours "calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose", et quand ce n'est pas de la calomnie c'est du mépris avec l'usage des termes de "journalaux", de "bobo", "d'écolo", de "menteur" ou "d'homme invisible"... Visiblement il a déjà commencé sa prochaine campagne municipale.

Alors nous souhaitons rappeler aux Mandréennes et Mandréens que les séances du conseil municipal sont publiques et que tout le monde peut y assister (à condition de ne pas s'exprimer pendant celui-ci, ou manifester en faveur ou en défaveur d'un orateur), aussi, nous vous invitons à venir nombreuses et nombreux. Vous pourrez ainsi constater par vous-même le niveau du respect des personnes.

Pour la démocratie c'est encore autre chose. Contrairement aux dires du Maire qui soutient que les décisions municipales sont d'abord discutées en commissions, c'est bien lors du conseil municipal du 19 décembre puis dans Var-Matin que nous avons découvert les orientations budgétaires et les travaux pour 2023 ; tout est décidé, il n'y a plus qu'à signer sans discuter.

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZÉRAUD, Jean-Ronan LE PEN, Nolwenn MONTAGNY - <https://lavague.info/>



Vignette Crit'Air

A partir du 1^{er} juin 2023, lors des pics de pollution de l'air d'un certain niveau, et par application de l'arrêté préfectoral, la circulation différenciée instaurée dans le bassin de vie de Toulon est mise en place sur un périmètre concernant 6 communes du Var : **La Garde, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Six-fours-les-Plages, Toulon et La Valette-du-Var.**

Elle vise à ne laisser circuler dans les périmètres définis que les véhicules les moins polluants sur la base de leur vignette Crit'Air (certificat de qualité de l'air) : seuls les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1, 2 et 3, seront autorisés à circuler dans le périmètre de circulation différenciée.

S'agissant de la future zone à faible émission (ZFE), qui n'a pas encore votée par la

Métropole, le Préfet pourra décider de n'autoriser, de façon permanente et dans un périmètre défini, que les véhicules les moins polluants, équipés de certaines catégories de vignettes Crit'Air.

Il est donc important que vos véhicules soient équipés de ces vignettes au plus tôt. A cet égard, méfiez-vous des intermédiaires, de la réception de SMS et des sites frauduleux qui vous inciteraient à commander votre vignette.

Nous vous conseillons de l'acheter sur le seul site Internet officiel, à l'adresse suivante :

www.certificat-air.gouv.fr

Pour aller plus loin : consulter le site de la Préfecture du Var (var.gouv.fr) la rubrique : Plan urgence transport : la circulation différenciée dans le Var.

Essor ÉCONOMIQUE

Réouverture de l'hôtel restaurant en plein cœur du village

J'ai dernièrement été à la rencontre du nouveau propriétaire. Je vous invite à faire sa connaissance :

Mr Florian DURNERIN a 27 ans. Après avoir passé son baccalauréat, il décide de partir à l'aventure en Australie avec sa sœur. C'est là-bas qu'il découvre le monde de la restauration. Un an plus tard, de retour en France, il obtient son BTS Hôtellerie-Restauration. Bénéficiant d'une opportunité de travail, "il monte" à Paris. Il débute alors sa carrière en qualité de chef de rang à l'hôtel de Matignon (résidence du Premier Ministre, à l'époque Edouard PHILIPPE) puis Maître d'hôtel au Ministère de la Transition Écologique.

Mi-décembre 2022, il rachète « La Vie en Rose », en famille, lui permettant ainsi de rejoindre ses parents et son frère installés à Six-Fours-les-Plages.

Aujourd'hui, l'établissement a été renommé « **Le TELO** ». Amandine, la cheffe de cuisine, y propose une cuisine traditionnelle française, basée sur du local.

Toute l'équipe vous accueille au 16 Quai Jean Jaurès à Saint-Mandrier-sur-Mer. Téléphone : 06 58 95 44 78.

Horaires du restaurant :

- | | | | |
|------------|-------------|------------|-------------|
| ● Lundi | 08:30–23:30 | ● Vendredi | 08:30–23:30 |
| ● Mardi | 08:30–23:30 | ● Samedi | 08:30–23:30 |
| ● Mercredi | Fermé | ● Dimanche | 08:30–23:30 |
| ● Jeudi | Fermé | | |

Laure **PICHARD**

Conseillère Municipale déléguée à l'Emploi et au Commerce



La Tribune de la MAJORITÉ

URBANISME, LOGEMENT, BÉTONNAGE

Dans la presse, un « marronnier » est un sujet qui revient périodiquement quand on n'a rien d'autre à dire. Ici, les élus minoritaires et certains de leurs colistiers et soutiens, en font de même avec le bétonnage en espérant que de guerre lasse je n'y répliquerai pas. Et bien, c'est bien mal me connaître. Viscéralement attaché à la vérité et à l'exactitude, je ne peux laisser passer certains propos sans rétablir la réalité des faits. Je vais donc répondre pêle-mêle à la désinformation que je vois passer par écrit ou sur les réseaux sociaux.

- **Faux de parler de bétonnage intensif** de la presque île alors que les surfaces agricoles et naturelles ne sont pas menacées puisque sur un territoire total d'environ 520 ha nous avons classé inconstructibles 380 ha, soit près des ¾ de la commune. En ce qui concerne les surfaces agricoles, nous en avons créés 11.8 ha et supprimées 2.7 ha sans valeur agronomique, soit un solde positif de plus de 90.000 m².

- **Faux de dire qu'il est prévu le passage de la zone AU des anciennes serres Garrone en constructible** puisque, au contraire, nous n'avons pas voulu malgré les injonctions du préfet les classer en U (urbanisable). Pour en déterminer dans le futur le devenir, il faudra obligatoirement passer par une procédure de révision du PLU au cours de laquelle tous les citoyens pourront consulter le dossier et s'exprimer démocratiquement lors de réunions publiques, sur un registre d'enquête publique et auprès d'un commissaire-enquêteur indépendant de la municipalité. Rien ne pourra être fait en catimini, mais tout le sera en plein jour et en toute clarté.

- **Faux de dire que la commune surestime le besoin en logements.** Les lois SRU et Duflot (alors ministre et leader des Verts) par exemple fixent notre obligation en logements sociaux à 518 d'ici 2025. Nous n'atteindrons jamais ce chiffre, nous ne le voulons pas. Notre objectif reste toujours le même en termes de logements, c'est de permettre aux Mandréennes et Mandréens, à leurs enfants toujours à la maison ou ayant été obligé de partir se loger ailleurs, d'accéder ici et maintenant à des logements de qualité aux loyers plus abordables financièrement.

- **Faux d'écrire que 550 logements ont d'ores et déjà été construits au Pin Rolland** alors que le nombre est inférieur à 400 dont, je le rappelle, 50% de logements sociaux en grande partie pour nos concitoyens. Le programme de Port Pin Rolland présente sur un terrain de 2.66 ha une

emprise au sol des bâtiments de 0.62 ha et celui de Pin Rolland sur un terrain de 3.30 ha une emprise au sol des bâtiments de 0.85. Qualifiés de défigurant l'entrée de la commune, un seul des deux, paradoxalement, a été attaqué...

- **Faux d'affirmer qu'il y aurait des projets immobiliers surdimensionnés en cours d'élaboration** au village puisque nous avons refusé les deux permis de construire (rue Pasteur, av. Marc Baron) il y a 7 mois de ça.

- **Faux d'affirmer que la municipalité a décidé avec la Métropole de déposer un recours en cassation** contre le jugement en appel de Marseille sur le PLU. C'est la Métropole seule qui a engagé ce recours pour des raisons juridiques qui lui appartiennent en propre. La commune n'a pas voulu s'y associer.

- **Faux de dire que le jugement a rajouté la protection des terrains du chemin des Roses.** La décision concernant cette propriété d'un opérateur 100% public - l'Établissement Public Foncier PACA - est motivée par une erreur dans rapport de présentation du PLU, par une justification insuffisante de l'extension de l'urbanisation et enfin par une étude imparfaite. Dès sa réception, nous avons retiré le permis de construire du projet du chemin des Roses, ce qui nous vaut un recours en justice de l'aménageur.

Assez de lecture austère. Pour plus d'informations, je me tiens à votre disposition. Tout ce qui est écrit dans ce texte est vérifiable et consultable en mairie.

En conclusion, je renvoie tous ceux qui parlent de bétonnage à leurs habitations qui sont, en majeure partie, construites en béton. Je renvoie tous ceux qui parlent de trop de constructions à celles qui leur ont permis de se loger à Saint-Mandrier. J'encourage tous ceux qui critiquent sans cesse à donner des informations justes et complètes, à citer des faits avérés et établis, sans déformation ni désinformation.

Michel MARIN

2^{ème} adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme

Pour l'équipe des élus d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : Gilles VINCENT 2020-2026/ Union Pour St Mandrier de Marégau à Cépet.

FB : Gilles-Vincent-2020-2026-Union-Pour-Saint-Mandrier-De-Marégau-à-Cépet

Droit de RÉPONSE au mot de l'opposition de janvier dernier.

Dans la dernière tribune de l'opposition, M. LE PEN me donne des leçons sur ma conduite et me conseille de « laisser braire », autrement dit, de ne plus répondre aux articles de l'opposition. Mais braire signifie pour les humains de crier, parler fort avec pour objectif de gêner, de perturber les autres, ce qu'un Maire doit justement empêcher et je comprends que pour un adepte de l'écologie punitive et du « laisser faire » c'est dur à admettre.

Pour appuyer ses propos, il vous parle de la loi du 27 février 2002. Or, la loi en vigueur est celle

de mars 2020 qui prévoit que les modalités d'application du droit de l'expression des élus de l'opposition sont définies par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Je note donc d'une part qu'à aucun moment cette loi ne m'interdit de lui répondre et d'autre part que le règlement du Conseil Municipal garantit bien les conditions de sa libre expression, règlement d'ailleurs voté par lui-même et ses colistiers.

Alors, M. LE PEN me reproche de « pratiquer une politique d'un autre temps », mais les électeurs nous ont choisi justement parce que, quel que soit le qualificatif donné à notre politique, par

des personnes certainement aigries de n'avoir pas été élues, elle a porté ses fruits. Elle a permis à notre village de se développer, tout en gardant ce qui fait l'attrait de notre commune, et aux habitants de s'y sentir en sécurité.

Le Maire,
Gilles VINCENT

La jurisprudence impose que le droit de réponse à la libre expression de l'opposition ne soit publié que dans le numéro suivant.

Le Maire.

Concert de la CHORALE ALLÉLUIA

La Chorale Alléluia se fait une joie d'annoncer son deuxième concert de l'année, le **dimanche 19 mars 2023 à 16 heures au Théâtre Marc Baron** de Saint-Mandrier. Le thème en sera : **Airs d'opéras, chants de toujours.**

La Chorale Alléluia, à laquelle se joindront le **Choeur Marine de Toulon** et le groupe **Les EnChanteurs**, vous proposera un programme varié qui pourra séduire tous les amateurs de bonne musique. Reprenez avec nous les mélodies éternelles des grands opéras, chantez avec nous les chants d'amour ou de toujours. Ce concert est pour vous, pour un vrai plaisir musical.

Alors réservez cette journée, venez nombreux pour nous soutenir et vous réjouir.

Robert **HOFFMANN**
Secrétaire de la Chorale Alléluia



Assemblée Générale des FÊTES MANDRÉANES (Comité des Fêtes de Saint-Mandrier-sur-Mer)

Suite à l'assemblée générale de notre association, nous vous présentons :

Le nouveau bureau :

Président :

Jean-Claude THIEL BIANCO ;

Vice Présidents : Alain BALLESTER

et Jean-François BASTOLET ;

Secrétaire : Nadia MANCA ;

Secrétaire adjointe : Françoise JEGOU ;

Trésorier : Philippe GRUSON ;

Trésorière adjointe : Marie-France JUANEDA.

Le nouveau conseil d'administration :

Cristel BERGEON – Monique GREGOIRE – Philippe MARETTO
Dominique POLOCE-FINIELS.

N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe, de nombreuses manifestations sont déjà programmées !

Le soir du 18 mars nous fêterons « **La Saint Patrick** » au square Marc Baron.

Vous pouvez joindre notre secrétaire au 06.03.31.09.54 pour tout renseignement complémentaire et pour les réservations.

Jean-Claude **THIEL-BIANCO**
Président



Nouveau Fonctionnement de la RESSOURCERIE

À partir du 27 février, il ne sera plus possible de poser les dons dans la Chapelle, mais à l'extérieur, dans son jardin (en descendant les escaliers extérieurs et en passant le petit portail sur la gauche).

Les jours d'ouverture seront affichés à l'entrée.

Une permanence se tiendra tous les lundis de 9h à 12h, afin de vous permettre une visite dans le local. Vous pourrez ainsi repartir avec les affaires de votre choix. À noter, les prochaines portes ouvertes, où tous les dons sont exposés devant la Chapelle, sont le 26 mars.

Audrey **DELOBEL**

LIRE et faire lire

Les enfants des "LUCIOLES" profitent du dispositif "lire et faire lire" de la Fédération des Oeuvres Laïques du Var.

Chaque mercredi, Fabienne, Mandréenne bénévole, vient raconter des histoires aux enfants. C'est un beau moment de partage.

Si vous avez des livres en bon état pour tout petits que vous n'utilisez plus, nous sommes preneurs !



VIRGINIE
Responsable de la crèche

Les ÉLÈVES DE CM2 au Collège Louis Clément

Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023, les élèves des écoles primaires de Saint-Mandrier se sont déplacés au collège Louis Clément dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}.

Les professeurs engagés dans cette liaison, ont proposé aux élèves de CM2 divers ateliers : en langues vivantes, en français, en histoire-géographie et en sciences de la vie et de la terre (SVT).

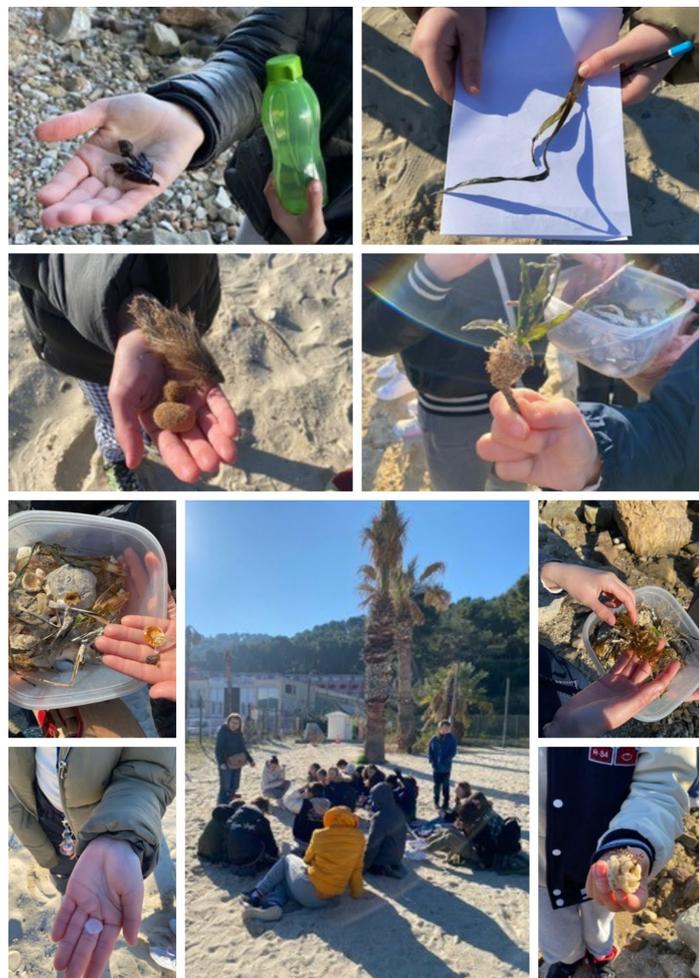
Concernant les ateliers de langues, il s'agissait, en anglais, de participer à un jeu de l'oie entièrement créé par les élèves de 6^{ème} et en espagnol, d'échanger en espagnol, chacun étant invité à poser une question en espagnol en désignant un camarade par le biais d'une balle comme bâton de parole.

En français, le but était, par binôme, de trouver la définition la plus juste d'un mot proposé par le professeur. En histoire-géographie, le professeur a proposé 3 petits ateliers autour des globes et d'un puzzle, notamment.

En SVT, 3 ateliers étaient également proposés autour du corps humain (localiser les éléments de l'appareil digestif humain), des espèces marines en lien avec le développement durable, des volcans et un atelier de classement des animaux selon plusieurs attributs.

Chaque atelier a été suivi avec enthousiasme par l'ensemble des élèves de CM2 et de 6^{ème}.

Nous remercions l'ensemble des participants pour ces agréables moments d'échange et de partage.



Exploration du littoral proche : La POSIDONIE

Dans le cadre du projet des Aires Marines Éducatives, les élèves de 6^{ème} A se sont déplacés avec leurs professeurs de SVT et d'histoire-géographie sur la plage de la Vieille afin d'observer le paysage sur ce littoral.

L'intérêt étant de remarquer que la posidonie fait partie de notre paysage. Les collégiens ont pu réinvestir leurs éléments de connaissance sur la notion de littoral (abordée en histoire-géographie).

Ils avaient pour mission de prélever quelques êtres vivants et minéraux rejetés par la mer. Ils ont également ramassé de nombreuses matières organiques trouvées sur le rivage (algues, os de seiche, nacre, éponges de mer, coquillages, etc.), afin d'alimenter un bassin de vie en classe. Puis un temps de restitution écrite.

Voici, ci-contre, le fruit de leur exploration.

Mme **PRULOT**
Professeur-documentaliste
Collège Louis Clément"

FIGURES du village

Les figures du village vous donnent rendez-vous le dimanche 12 mars 2023 à 12h00, sous le kiosque de la place des Résistants, pour la découverte de la photographie qui met en lumière "les chauffeurs de bus municipaux" : Jacques Gendron « Baron » et Théo Moeterauri !

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque ou sur notre page Facebook Fédération Cavalas.

Avis à la population ! Nous recherchons des photos :

- de l'ancien Cinéma avec M. Armando et Mme Carbonaro,
- des anciennes factrices du village (Thérèse, Madame Guida),
- du tennis à ses débuts avec M. Féréol,
- de M. Jacques Carrière, 1^{er} président de l'ANSM.

Merci à vous de contacter Vincent Kourde au 06 07 42 50 22.



Sur cette photo, vous pouvez voir « **Les Épiciers** » Marie Aponte 1919-2011 (en noir et blanc) et Géraldine Nguyen née le 20 juin 1967 (en couleur). (Photo de Février 2023).

La FÉDÉRATION CAVALAS

USSM BASKET

Les Loisirs sont de retour dans la section Basket de l'USSM. Anciens joueurs et joueuses du club, ils se retrouvent tous les dimanches au gymnase Sauvat à la Seyne, de 10h à 12h, pour des séances d'entraînement. Ils vont s'opposer aux autres clubs de Loisirs du Var dans la joie de se retrouver et le fair play.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Contacter Florian Huber, le responsable technique des LOISIRS par mail : ussaintmandrier@gmail.com



2022-2023 USSM BASKET {Loisirs Mixtes}

L'USSM BASKET mise à l'honneur dans la Gazette de la Ligue SUD de Basket-Ball !



L'US SAINT MANDRIER SUR TOUS LES FRONTS...

Le club de Saint Mandrier dénombre seulement 25 licencié(s). Malgré sa taille modeste, ce club varois présidé par Martial ANCELIN se consacre avec cœur à faire partager à ses adhérents une activité basket conviviale permanente.

Martial ANCELIN nous délivre son témoignage :

L'Union Sportive Saint Mandrier Basket a organisé sa galette des rois le dimanche 08/01/2023 à la salle paroissiale du village. De nombreux adhérents étaient présents accompagnés de leurs parents ainsi que leurs enfants.



L'Union Sportive Saint Mandrier Basket a animé, le mercredi 14/12/2022, l'opération Kinder Day mise en place par la FFBB. Notre référent technique, Éric Bossard, l'a organisé sur des défis de dribbles, de rapidité avec ou sans ballon et sous forme de jeux d'adresses. Tous les jeunes basketteurs étaient présents pour cette animation et à l'issue de celui-ci un goûter a été offert.



A l'USSM Basket, des anciennes joueuses et d'anciens joueurs ont reconstitué une équipe loisir mixte accompagnée de leurs enfants. Leur référent technique, ancien joueur lui aussi, Florian Huber les entraîne et les coachera sur les rencontres amicales loisirs Var.

*Martial ANCELIN
Président de l'US Saint Mandrier Basket*

